

## Extrait des minutes de la 98e réunion du Conseil de l'UEO (30 octobre 1957)

**Légende:** L'extrait du compte rendu des minutes de la 98e réunion du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) du 30 octobre 1957 fait état de la relation tendue entre l'Assemblée de l'UEO et le Conseil de l'UEO et détaille les débats sur l'idée d'une politique de défense européenne. Les représentants de la République fédérale d'Allemagne (Hans von Herwarth et Heinrich von Brentano), de la France (Jean Chauvel) et du Royaume-Uni (Sir Anthony Rumbold) interviennent dans la discussion et proposent des solutions afin d'améliorer la relation entre l'Assemblée et le Conseil de l'UEO. Quant à l'idée d'une politique de défense européenne, les membres du Conseil de l'UEO, malgré quelques divergences d'opinions pour certains détails, sont d'avis qu'une telle politique ne devrait pas se limiter aux pays membres de l'UEO.

**Source:** Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Extract from minutes of 98th meeting of WEU Council held on 30 october 1957. CR (57) 27. pp. 10-13. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).<http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1957, 01/09/1957-31/12/1957. File 202.400.03. Volume 1/1.

**Copyright:** (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/extrait\\_des\\_minutes\\_de\\_la\\_98e\\_reunion\\_du\\_conseil\\_de\\_l\\_ueo\\_30\\_octobre\\_1957-fr-ca63636c-c164-4ef5-a22f-53f824379c4a.html](http://www.cvce.eu/obj/extrait_des_minutes_de_la_98e_reunion_du_conseil_de_l_ueo_30_octobre_1957-fr-ca63636c-c164-4ef5-a22f-53f824379c4a.html)



**Date de dernière mise à jour:** 13/10/2016



**DECLASSIFIE**  
U.E.O. 1er MARS 1989

U.E.O. CONFIDENTIEL

CR (57) 27 -

III. TROISIEME SESSION (DEUXIEME PARTIE) DE L'ASSEMBLEE  
(doc. C (57) 182 et 185)

Le PRESIDENT se réfère aux textes adoptés par l'Assemblée durant sa récente session pour transmission au Conseil (doc. C (57) 185).

Il a eu personnellement l'impression que l'Assemblée a tenu une session assez utile ; de nombreux parlementaires y ont assisté, le niveau des débats a été élevé et l'Assemblée elle-même a paru se féliciter des résultats de ses travaux. Mais ce n'est pas à dire que les résultats ont été satisfaisants du point de vue du Conseil. L'Assemblée est convaincue qu'elle a le droit et le devoir de s'occuper des questions de défense européenne en pleine connaissance des faits, et elle restera ferme sur cette position. Elle paraît toutefois se lasser de la discussion, et, si elle ne reçoit aucune satisfaction, on peut craindre de voir éclater une crise ; les Gouvernements auraient donc intérêt, semble-t-il, à reconsidérer leur attitude.

L'organisation matérielle de la session a été bonne et il faut reconnaître que cela a été dû pour une large part à la diligence du Greffe. A cet égard, le Président signale que les services administratifs du Conseil de l'Europe paraissent avoir tendance, non peut-être à se désintéresser de l'organisation des sessions d'autres assemblées, mais à leur mesurer de plus en plus leur assistance.

M. von HERWARTH partage l'avis du Président concernant la récente session de l'Assemblée. Il a l'impression que l'on s'achemine vers une crise grave. Il est évident que les Ministres devront examiner la conception que l'Assemblée se fait de la compétence de l'U.E.O. en matière de défense. Si l'on ne trouve pas le moyen de satisfaire les parlementaires, une sorte de "révolution" est à craindre ; il serait incontestablement très dangereux de voir les membres des parlements des sept pays se dresser ainsi contre le Conseil. M. von Brentano a vivement regretté que sa brusque maladie l'ait empêché de représenter le Conseil à l'Assemblée ; il considère la situation comme grave et aimerait s'en entretenir avec ses collègues lors de la prochaine réunion ministérielle en décembre. Cette question préoccupe beaucoup le Ministre allemand, selon qui il conviendrait de répondre dans une certaine mesure aux vœux de l'Assemblée, à ses yeux justifiés. Cela ne serait pas difficile, pourvu qu'on le fasse à temps.

M. von Herwarth pense que les parlementaires ont été particulièrement irrités de voir si peu de Ministres assister aux sessions ; il serait souhaitable d'assurer une représentation permanente des Ministres, malgré les nombreuses difficultés pratiques que cela soulèverait. Le même problème s'est évidemment présenté, sous une forme plus aiguë encore, à l'Assemblée consultative.

Les questions qui auraient été posées à M. von Brentano au cours de la session lui ont été transmises. M. von Herwarth est sûr qu'avant de répondre, le Ministre voudra consulter le Conseil.

.../...

U.E.O. CONFIDENTIEL



En ce qui concerne les recommandations de l'Assemblée, l'Ambassadeur estime que les plus importantes d'entre elles devraient être examinées par les Ministres ; s'il en est ainsi décidé, il conviendra sans doute d'étudier à l'avance les problèmes qui se posent.

M. von Herwarth informe le Conseil que le Président de l'Assemblée se rendra à Bonn le 31 octobre pour examiner, avec le Ministre des affaires étrangères allemand, les mesures propres à assurer une coopération plus harmonieuse entre le Conseil et l'Assemblée. M. von Herwarth estime personnellement qu'il est très heureux que la Présidence de l'Assemblée ait été confiée à Sir James Hutchison, car celui-ci s'acquitte de ses fonctions avec tact et compétence ; sa personnalité semble garantir qu'une solution satisfaisante interviendra entre l'Assemblée et le Conseil.

Enfin, il est ressorti de ses conversations avec les membres de l'Assemblée que bon nombre d'entre eux ne connaissent pas le contenu du Rapport annuel du Conseil. Peut-être faudrait-il envisager de l'écourter ou de l'alléger.

Pour M. CHAUVEL, le Conseil se trouve placé en face de deux sortes de problèmes. Tout d'abord, les problèmes de forme, tels que la présence des ministres aux sessions de l'Assemblée ; il est sûr que l'on pourra parvenir en ce qui les concerne à une solution acceptable. Deuxièmement, les problèmes de fond et en particulier la Recommandation n° 18. La discussion entre le Conseil et l'Assemblée se poursuit depuis quelque temps, et elle pourra se poursuivre indéfiniment si aucun règlement n'intervient. M. Chauvel se demande à ce propos si les parlementaires ont bien compris que les membres du Conseil, même les Ministres, ne peuvent parler à l'Assemblée qu'au nom du Conseil, qui n'a qu'une seule voix, et non pas en tant que représentants nationaux.

M. STIKKER, bien qu'il n'ait pas été présent à Strasbourg, a reçu l'impression, à lire les comptes rendus de presse, que l'Assemblée avait eu un net sentiment d'impuissance ; il est heureux d'apprendre que ce sentiment n'était pas en réalité aussi vif.

Il reconnaît avec M. Chauvel que le problème de la compétence de l'U.E.O. a des chances de rester posé indéfiniment ; mais c'est aux Gouvernements qu'il appartient de le régler, et M. Stikker souhaite vivement que les Ministres en soient saisis. Il rappelle que le Conseil n'a pas contesté la notion que l'Assemblée se fait de sa compétence ; malheureusement, il se trouve qu'il n'y a personne pour lui répondre. De nombreux parlementaires aimeraient, semble-t-il, que ce rôle soit confié à une sorte de Haute Autorité. Il est certain, en tout cas, que l'on pourra difficilement continuer dans la même voie, car l'Assemblée commence à exercer une très forte pression. Il paraît donc urgent que le Conseil recherche comment donner à l'Assemblée de plus amples renseignements. A cet effet, il conviendra que les Gouvernements indiquent comment ces renseignements pourront être transmis sans que le Conseil s'écarte du principe fondamental selon lequel la compétence en matière de défense a été transférée à l'O.T.A.N.

.../...



Sir Anthony RUMBOLD a, lui aussi, eu l'impression d'un sentiment d'impuissance parmi les membres de l'Assemblée. Certains parlementaires britanniques ont été jusqu'à dire que si les relations entre le Conseil et l'Assemblée ne s'amélioreraient pas avant le printemps, il y aurait une sorte de "grève", en ce sens qu'aucun orateur n'interviendrait dans les débats. Il serait inconcevable de laisser l'Assemblée s'effondrer de cette façon.

Sir Anthony a le sentiment que les parlementaires se contenteraient de peu de chose ; il s'agit de déterminer ce qui suffirait. Il a, pour sa part, réfléchi à quelques mesures qui pourraient contribuer à rétablir de bonnes relations. Tout d'abord, en répondant aux Recommandations de l'Assemblée, le Conseil pourrait ajouter quelques mots qui auraient pour effet de lui "renvoyer la balle" en lui posant une nouvelle question. En second lieu, le Conseil pourrait consulter l'Assemblée sur tel ou tel point du Rapport annuel ; cela répondrait à la préoccupation de l'Ambassadeur d'Allemagne, qui a noté que les parlementaires ne connaissaient pas le contenu du Rapport.

Toutefois, le principal problème est celui de l'examen par l'Assemblée des questions de défense. Sir Anthony Rumbold estime, lui aussi, que les Ministres devraient en être saisis au cours de leur prochaine réunion, comme le suggère M. von Brentano. Il conviendrait de leur soumettre en particulier la Recommandation n° 18, et il sera utile d'étudier d'avance à Londres les problèmes qu'elle pose.

: Le représentant du Royaume-Uni pense que le problème  
: serait résolu si l'on pouvait donner satisfaction à l'Assemblée  
: sur la seconde partie de la recommandation.

Sir Anthony attire enfin l'attention de ses collègues sur un point qui l'a beaucoup frappé à Strasbourg, à savoir l'idée d'une "politique de défense européenne" qui ressort des interventions de plusieurs parlementaires ; Sir Anthony estime que c'est là une tendance très dangereuse.

M. ZOPPI considère aussi que le problème de la compétence en matière de défense doit être examiné par les Ministres et qu'il y aurait lieu de préparer la question tout d'abord au Conseil. Il fait remarquer que l'Assemblée a demandé des renseignements précis et techniques que le Conseil ne possède pas ; si les Gouvernements viennent à décider qu'il y a lieu de transmettre à l'Assemblée de plus amples renseignements, il faudra donner au Conseil les moyens de les lui fournir.

De l'avis de M. CHAMPENOIS, cette crise de l'Assemblée est en réalité artificielle : les parlementaires interprètent le Traité à la lettre et non dans l'esprit où il a été conçu. Il n'en faudra pas moins considérer le problème franchement, mais le représentant belge ne croit pas qu'il puisse être résolu par des mesures telles que la présence de ministres aux sessions. La solution proposée par l'Assemblée - charger les représentants permanents des Sept au Conseil de l'O.T.A.N. de tenir au courant la Commission compétente de l'Assemblée - semble inapplicable, car elle laisse subsister une difficulté, à savoir qu'il est impossible à un nombre restreint de représentants de l'O.T.A.N. de livrer des renseignements qui sont la propriété de tous. La seule véritable solution consisterait à élargir

.../...



DECLASSIFIE  
U.E.O. 1er MARS 1989

CR (57) 27

267  
267

l'Assemblée et à la rattacher à l'O.T.A.N. Considérant la définition qu'il a donnée de sa compétence, le Conseil de l'U.E.O. ne pourra jamais répondre aux légitimes demandes d'informations de l'Assemblée ; il sera toujours placé vis à vis d'elle dans une position difficile.

Se référant aux observations de Sir Anthony sur l'idée d'une "politique de défense européenne", M. Champenois estime très important de convaincre les parlementaires que la défense de l'Europe ne doit pas être considérée comme étant uniquement du ressort des sept puissances ; elle est, au contraire, la responsabilité commune de tous les alliés c'est-à-dire également des Etats-Unis, du Canada et des autres membres de l'O.T.A.N.

M. von HERWARTH considère, lui aussi, que l'idée d'une "politique de défense européenne" est très dangereuse.

M. STIKKER partage cet avis, mais se demande s'il s'agit là d'une conception positive ou plus simplement négative, c'est-à-dire motivée par un sentiment anti-américain.

Le PRESIDENT a cru, en effet, déceler un parti-pris anti-américain, mais son impression a été en partie corrigée durant les débats de l'Assemblée consultative, certains parlementaires ayant sans doute pensé qu'ils étaient allés un peu trop loin.

M. CHAUVEL estime avec M. Champenois que les parlementaires attribuent au Traité de l'U.E.O., et en particulier à l'article V, une valeur propre, et un sens plus rigoureux qu'aux dispositions du Traité de l'Atlantique Nord ; c'est ce qui les aurait orientés vers la notion de "politique de défense européenne". Ils voudraient éviter que l'U.E.O. soit absorbée par l'O.T.A.N. ; la même préoccupation se retrouve dans le deuxième paragraphe de la Recommandation n° 20.

Un autre problème se pose, de caractère national cette fois. Les parlementaires ont interrogé leurs Gouvernements dans le cadre de leur Parlement national, sur la politique de l'O.T.A.N. et les Gouvernements ont répondu qu'ils n'étaient pas compétents. Les représentants ont le sentiment qu'aux parlements, les Gouvernements se dérobent derrière l'O.T.A.N. Aussi se tournent-ils vers l'U.E.O., considérant que les réponses qui leur sont refusées au sein des parlements nationaux devraient leur être données dans le cadre international. Il semble que cela doiverendre une solution plus difficile encore, car les politiques nationales sont aussi en jeu.

M. ZOPPI partage l'avis de M. Chauvel sur la manière dont l'Assemblée interprète l'article V. Quant à l'existence possible d'un préjugé anti-américain, il croit plutôt que certains parlementaires craignent que les intérêts des Etats-Unis ne coïncident pas avec ceux de l'Europe ; aussi estiment-ils que l'Europe doit être en mesure de se défendre seule si les Etats-Unis ne viennent pas immédiatement à son secours.

Le PRESIDENT ne croit pas qu'il y ait nécessairement une contradiction entre le souci des parlementaires de voir l'Europe convenablement défendue, et leur désir de voir cette défense organisée dans le cadre atlantique. Peut-être ont-ils trop insisté sur le premier point, mais ils ne conçoivent pas la défense de l'Europe en dehors du cadre atlantique.

Le CONSEIL

DECIDE d'examiner une fois de plus les recommandations de l'Assemblée avant de décider comment sera préparée la réunion des Ministres ; il convient également de consacrer, dès que possible, une réunion entière à cette question.